

Image not found or type unknown



Mise à pied pendant congés paye

Par **guismo**, le **01/07/2013** à **21:00**

Merci beaucoup donc si je comprend bien ils ne sont pas obligé de le payer mes congés Paye pendant ma mise a pied puisque celle ci à commence une semaine avant et le jour de mon retour de congé ils me fixent un entretien afin de savoir si oui ou non ils me sanctionnent ou si je continue? je me ferais assister comme vous le le précisez .
Merci bien

Par **P.M.**, le **01/07/2013** à **21:07**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, encore une fois, vous auriez du poursuivre le même sujet car je vous ai dit exactement l'inverse dans ma réponse qu'apparemment ce que vous avez compris...